



# VOS DEMARCHES SIMPLIFIEES AVEC 'ARERE

Publier une annonce judiciaire et légale dans  
le *Journal officiel* de la Polynésie française

SERVICE DE L'IMPRIMERIE  
OFFICIELLE

ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE





# NOUVEAU!

**'ARERE**, UNE OFFRE DE SERVICE EN LIGNE POUR PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES DANS LE *JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANCAISE (JOPF)*



## Une solution rapide pour votre démarche

Réalisez votre démarche en quelques minutes depuis un poste informatique sans vous déplacer



## Une plateforme dédiée accessible à tout moment

Rendez-vous sur le site [lexpol.cloud.pf](http://lexpol.cloud.pf) puis accédez au menu "Les annonces judiciaires et légales" > "Accéder à 'ARERE"



## Des formulaires intuitifs et ergonomiques

Choisissez le formulaire adapté et saisissez votre annonce en quelques clics



## Le paiement en ligne sécurisé

Acquittez-vous des frais d'insertion par carte bancaire via un formulaire de paiement en ligne sécurisé

## TARIFS REGLEMENTAIRES

Prix de référence pour une ligne (TVA 13% et contribution pour la solidarité 1%)

Tarifs Journal d'annonces légales	HT	TTC
1ère parution.....	353.....	403
2ème parution.....	209.....	238
Tarifs JOPF	HT	TTC
1ère parution.....	275.....	314
2ème parution.....	165.....	188

Arrêté n° 2855 CM du 26 décembre 2018 relatif au tarif et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales - Arrêté n° 122 CM du 8 février 2010 modifié portant fixation des tarifs de l'imprimerie officielle.

### Vous n'avez pas accès à internet?

Rendez-vous directement au guichet de la régie de recettes du service de l'imprimerie officielle pour déposer votre annonce et régler vos frais d'insertion

### Nos horaires :

Du lundi au vendredi de 7H à 12H



**SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE**

43 rue des Poilus - Tahitiens  
BP. 117 98713 Papeete - TAHITI